



## DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° DE/2024-001**

**OBJET : AVENANT N°1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES 2023-2024 CNP Assurances.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de TORCY en date du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la décision n°DE2022-011 du 20 octobre 2022 stipulant la conclusion d'un nouveau contrat d'assurance risques statutaires du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de distinguer les taux applicables de la masse salariale, selon la catégorie des agents CNRACL ou IRCANTEC ;

**Considérant** le choix de la collectivité d'étendre les garanties concernant les agents CNRACL et donc de modifier les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D avec la société CNP Assurances;

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 : D'ACTER** les modifications telles qu'indiquées dans l'avenant n°1 joint à la présente décision concernant les agents CNRACL modifiant le taux global de cotisation à 3.71% :

- pour étendre les garanties actuelles : décès, accident du travail et maladie professionnelle ;
- en ajoutant les garanties suivantes : congé longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant.

**ARTICLE 2 : DE SIGNER** cet avenant n°1 pour la période restant à courir jusqu'au 31 décembre 2024 inclus avec la compagnie d'assurance CNP Assurances 4 Promenade Cœur de Ville 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

**ARTICLE 3 : D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal 2024 de la commune, à l'article 6450.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 25 JAN. 2024 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le 25 JAN. 2024 .....  
Le Maire,



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**M. Philippe PIGEAU**



**AVENANT N° 1 AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES  
relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D**

**Contrat d'assurance des collectivités locales et de leurs établissements publics à l'égard des agents permanents affiliés à la CNRACL**

**Numéro de contrat / numéro d'identification de la collectivité contractante : 1406D - 60586**

Entre

**La collectivité contractante :**

MAIRIE  
71210 – TORCY  
Code Siret : 21710540200010

Représentée par son maire

d'une part

**L'assureur :**

**CNP Assurances**  
Société Anonyme au capital de 686 618 477 € entièrement libéré  
341 737 062 RCS Nanterre

Entreprise régie par le code des assurances  
**Siège Social :** 4 promenade Coeur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux

Représenté par Véronique FOSSOUL, Directrice du Développement Protection Sociale.

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :



CPR0001906477E9

## ARTICLE 1 – OBJET

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat qui garantit les obligations statutaires de la collectivité contractante à l'égard de ses agents, à compter du **premier janvier deux mille vingt-quatre**.

## ARTICLE 2 – GARANTIES SOUSCRITES

- décès
- congé de longue maladie – congé de longue durée
- maternité – adoption – paternité et accueil de l'enfant
- accident ou maladie imputable au service

## ARTICLE 3 – COTISATION D'ASSURANCE : MONTANT ET TAUX

Le taux global de cotisation est fixé à **3,71 %**.

## ARTICLE 4 – DATE DE PRISE D'EFFET

Ces nouvelles dispositions seront applicables pour tous les sinistres nés à compter du **premier janvier deux mille vingt-quatre**.

## ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINALES

Les autres dispositions restent inchangées.

Les parties conviennent de faire prévaloir le présent avenant en cas de contradiction entre celui-ci et le contrat initial modifié ou non par avenant.

Fait à Issy-les-Moulineaux, en trois exemplaires, le 12 décembre 2023.

A TORCY, le 26 DEC. 2023

L'assureur,  
Représenté par **Véronique FOSSOUL**  
Directrice du Développement  
Protection Sociale

La collectivité contractante,  
Dénomination : Mairie de Torcy  
Adresse : 4 Place de la République - 91100 Torcy  
Nom et prénom(s) du représentant : PIGEON Philippe  
Qualité du représentant : Maire

Signature du représentant  
et cachet de la collectivité

